

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : quatre décembre 2021

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Sabrina BOST, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Sandra ROUSSEAU, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Marianne LAVAUD, procuration Gérard GASNIER
Laure CORGNE, procuration Christophe MATTANA
Jessey VERESSE, procuration Jany-Claude SOLIS
Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Patrick ROBERT

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Elargissement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant.

Vu la Directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er avril 2019,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,

Vu la délibération 2019/0031 prise lors de la séance du 21/05/2019, acceptant à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant, et décidant d'adhérer aux domaines suivants :

- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)
- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (autres ex tarif bleus)
- Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts)

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours des années 2021 et 2022 pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, représente une réelle opportunité à cet égard,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'élargir** l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - Fioul
 - gaz
- **de s'acquitter** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- **d'autoriser** Madame le Maire de Saint-Jouvent à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame le Maire de Saint-Jouvent à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Jouvent, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 10 novembre 2021

Madame Le Maire,



Jany-Claude SOLIS

